



L'Institut American des Designers Floraux, par le biais de la direction du Comité d'Histoire, du personnel, et de la Fondation AIFD, invite les designers floraux et les passionnés de fleurs à participer à

EN CELEBRATION DU 60ème ANNIVERSAIRE DE AIFD

DESIGNS OF THE DECADES

COMPETITION D'ART FLORAL

Une compétition d'Art Floral pour célébrer le 60e anniversaire de l'AIFD.

'Designs of the Decades' est une compétition de célébration d'une année entière consistant en une série de six concours préliminaires de design floral. Chaque concours individuel mettra en avant une décennie différente comme base du thème de la compétition.

Le premier concours de la décennie mettra en avant les influences des années 1960, le deuxième concours les années 1970, le troisième concours les années 1980, le quatrième les années 1990, le cinquième les années 2000 et le sixième concours sera basé sur les années 2010.

Chaque décennie aura un gagnant et un finaliste.

Les six gagnants des décennies recevront une inscription générale au Symposium national de l'AIFD à Palm Springs, CA, du 12 au 16 juillet 2025, où chaque gagnant de la compétition de la décennie concourra pour la *Designs of the Decades Cup* et d'autres prix !

Éligibilité De Participation

- Chaque concours est ouvert au public - tous les designers floraux et les passionnés de fleurs.
- Les concurrents doivent avoir 18 ans ou plus à la date de l'inscription.

- Une seule inscription par concurrent et par compétition. Les gagnants d'un concours de décennie ne peuvent pas participer aux concours des décennies suivantes menant à la compétition nationale au Symposium.

Période d'Inscription pour le Concours d'Art Floral "Designs of the Decades", (Designs des Décennies), ("Concours")

- **La période d'inscription pour les années 1960 commence le 1er août 2024** à 13h00 heure de l'Est et se termine le 1er septembre 2024 à 23h59 heure du Pacifique. (« Période d'inscription »).
- **La période d'inscription pour les années 1970 commence le 15 septembre 2024** à 13h00 heure de l'Est et se termine le 15 octobre 2024 à 23h59 heure du Pacifique. (« Période d'inscription »).
- **La période d'inscription pour les années 1980 commence le 1er novembre 2024** à 13h00 heure de l'Est et se termine le 1er décembre 2024 à 23h59 heure du Pacifique. (« Période d'inscription »).
- **La période d'inscription pour les années 1990 commence le 1er janvier 2025** à 13h00 heure de l'Est et se termine le 30 janvier 2025 à 23h59 heure du Pacifique. (« Période d'inscription »).
- **La période d'inscription pour les années 2000 commence le 28 février 2025** à 13h00 heure de l'Est et se termine le 28 mars 2025 à 23h59 heure du Pacifique. (« Période d'inscription »).
- **La période d'inscription pour les années 2010 commence le 18 avril 2025** à 13h00 heure de l'Est et se termine le 19 mai 2025 à 23h59 heure du Pacifique. (« Période d'inscription »).

Comment Participer

Pendant la période d'inscription, le concurrent doit contribuer aux frais d'inscription minimums notés plus les taxes et frais applicables associés à l'inscription et soumettre une photographie d'un design unique en utilisant le lien sur le site web de l'AIFD.

Frais d'Inscription

- Des frais de 50 \$ plus les taxes et frais applicables sont requis pour participer.
- Les frais d'inscription sont payables en ligne sur le portail de soumission au moment de la soumission. Les frais sont OBLIGATOIRES pour participer.

Lien d'Inscription

L'AIFD aura le portail d'inscription disponible pendant chaque période d'inscription. Les exigences de soumission et les frais d'inscription peuvent être payés au moment de la soumission selon les délais décrits ci-dessus.

Légal

- CE CONCOURS EST SOUMIS À TOUTES LES LOIS FÉDÉRALES, D'ÉTAT ET LOCALES APPLICABLES.
- Exigences d'Inscription et du Concours
- L'inscription constitue un accord complet et inconditionnel à ces Règlements Officiels ("Règlements Officiels") et aux décisions de l'AIFD.
- Les décisions de l'AIFD concernant toutes les questions liées à ce Concours sont finales et contraignantes.
- Gagner un prix est subordonné à l'acceptation et au respect de toutes les exigences énoncées dans ces Règlements Officiels.
 - Lisez le règlement officiel du concours avant de continuer.
 - L'inscription constitue un accord complet et inconditionnel au règlement officiel
 - Le thème de chacun des 6 concours est « Designs des Décennies ». (« Design of the Decades »)
 - Chaque concours est ouvert au public – à tous les créateurs de fleurs et passionnés de fleurs.
 - Les candidats doivent avoir 18 ans ou plus à la date d'inscription.
 - Une inscription par candidat, par concours décennal, comme indiqué ci-dessus. Les gagnants et les finalistes d'une décennie donnée ne sont pas éligibles pour participer aux compétitions de la décennie suivante menant au concours du Symposium national.
 - L'inscription doit être un effort unique – conçu et complété par le participant/concurrent. AUCUNE conception de groupe ou d'équipe ne sera acceptée.
 - Le candidat doit créer une seule création florale pour illustrer « la décennie » inspirée de la vidéo de cette décennie respective.
 - La création florale unique dans son ensemble ne doit pas mesurer plus de 36'' (91,44 cm) de hauteur, 36'' (91,44 cm) de largeur et 36'' (91,44 cm) de profondeur.
 - Les concurrents peuvent utiliser des plantes fraîches, séchées et permanentes ainsi que des combinaisons de ces supports variés.
 - La photographie ne peut pas représenter un intérieur, un espace de mariage ou d'événement, ni un affichage visuel.
 - Aucun nom, filigrane ou information d'identification ne sera autorisé sur l'image.
 - Toutes les soumissions peuvent être utilisées par l'AIFD à des fins de promotion et de reconnaissance, par courrier électronique, sur les réseaux sociaux, sur la promotion d'un site Web ou par d'autres canaux identifiés.

Photographie

Les photographies soumises peuvent être utilisées par l'AIFD. Les concurrents comprennent et acceptent que la soumission de la photo libère la photographie pour une utilisation par l'AIFD dans des publications ou sur les réseaux sociaux, etc., conformément à ces règles. Aucun nom, filigrane ou information d'identification ne sera autorisé sur l'image. Toute marque personnellement ou professionnellement identifiable rendra la soumission inéligible. Aucun remboursement ne sera offert pour les violations. Les photographies soumises peuvent être partagées avec les sponsors du concours. Les sponsors peuvent publier sur leurs sites Web et réseaux sociaux respectifs.

Indemnité

En participant au Concours Designs of the Decades, vous acceptez de défendre et d'indemniser l'AIFD et ses sponsors sur demande contre toutes les réclamations, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables découlant de toute libération associée à toute entrée que vous soumettez.

Réception de l'Inscription

Les inscriptions doivent être reçues pendant la période d'inscription pour chaque concours de décennie. Une (1) seule inscription par personne et par décennie. Une fois qu'un participant a gagné une décennie, il ne peut pas participer aux concours des décennies suivantes dans cette "Compétition Designs of the Decades".

Toutes les inscriptions seront reconnues par e-mail lors de la réception. Toutes les inscriptions deviennent la propriété de l'AIFD et ne seront pas retournées.

Exigences de Contenu

Toutes les inscriptions doivent être conformes à l'image de l'AIFD; (i) ne pas être obscènes, indécentes, diffamatoires ou autrement offensantes (comme déterminé par l'Hôte à sa seule discrétion); (ii) ne pas diffamer ou envahir les droits de publicité ou de confidentialité de toute personne vivante ou décédée; (iii) ne pas enfreindre, violer ou détourner les droits personnels ou de propriété de toute personne ou entité (y compris les droits d'auteur, les marques commerciales ou autres droits de propriété intellectuelle); (iv) ne pas contenir (a) de mots, déclarations ou images considérées comme offensantes pour les individus de tout âge, race, ethnicité, origine nationale, religion, orientation sexuelle ou autre classe protégée, handicap ou ceux promulgués en vertu de la Civil Rights Act de 1964. et (v) ne pas être la propriété d'un tiers ou être soumis à une restriction ou un droit qui limiterait de quelque manière que ce soit le droit de l'Hôte d'utiliser l'inscription tel que permis en vertu de ces Règlements Officiels (collectivement "Exigences de Contenu"). Le non-respect de ces Exigences de Concours, tel que déterminé par l'Hôte à sa seule discrétion, constitue un motif de disqualification automatique du Concours.

Propriété de l'AIFD

En participant au Concours, le concurrent accorde à l'AIFD et à ses sponsors (et à ses licenciés et ayants droit) une licence gratuite, irrévocable, perpétuelle, non exclusive d'utiliser, reproduire, modifier, publier, créer des œuvres dérivées et afficher son inscription en tout ou en partie et d'exploiter autrement l'inscription dans tous les médias maintenant connus ou développés par la suite de la manière que l'Hôte juge appropriée, y compris (sans s'y limiter) à des fins de divertissement, d'instruction/éducation, de promotion, de publicité et/ou de marketing. En rapport avec tous les droits accordés ici, l'Hôte (et ses licenciés et ayants droit) auront également le droit irrévocable d'incorporer l'inscription en tout ou en partie dans d'autres œuvres sous toute forme, média ou technologie maintenant connue ou développée par la suite. Si nécessaire, le participant signera toute documentation pouvant être requise pour que le sponsor ou ses designers puissent utiliser les droits non exclusifs que le participant accorde pour utiliser

l'inscription. Toutes les inscriptions deviennent la propriété de l'Hôte et ne seront pas retournées ni reconnues. Les noms et adresses e-mail des participants peuvent être partagés avec les sponsors du concours. Les inscriptions générées par script, macro ou autres moyens automatisés ou les inscriptions qui ne respectent pas pleinement ces Règlements Officiels ou qui détournent le processus d'inscription à la seule discrétion de l'Hôte et du Sponsor ne seront pas éligibles.

Révision par un Jury et un Panel de Juges

- À la clôture de la période d'inscription, toutes les inscriptions seront examinées.
- Les concurrents se verront attribuer un numéro afin que chacun soit anonyme pour le jury de qualification et le panel de juges.
- Un jury de qualification (« jury »), composé de designers floraux de l'AIFD, examinera les candidatures pour vérifier qu'elles répondent aux exigences du concours, ainsi que la qualité globale du design. L'examen comprendra une photographie claire, épurée et perceptible d'un seul motif floral. La photographie ne peut pas représenter un intérieur, un espace de mariage ou d'événement, ni un affichage visuel.
- Le jury évaluera chaque conception sur la base des Eléments et Principes de conception (Design) tels que définis par le « Guide AIFD sur la conception florale » et sur l'interprétation globale du thème. Le jury sélectionnera les trois meilleurs designs pour chaque concours. Si le gagnant d'une décennie ne peut pas assister au Symposium 2025, alors le gagnant de la deuxième place prendra sa place.
- En cas d'égalité, les photographies liées à l'égalité seront présentées au jury pour évaluation.

Annnonce des gagnants pour chaque concours décennal

Chaque gagnant de la décennie sera informé sur les réseaux sociaux à 16h00, heure du Pacifique, aux dates suivantes :

Années 1960 : 5 septembre 2024

Années 1970 : 26 octobre 2024

Années 1980 : 10 décembre 2024

Années 1990 : 10 février 2025

Années 2000 : 4 avril 2025

Années 2010 : 27 mai 2025

Le gagnant doit remplir toutes les conditions d'éligibilité, y compris la signature et le retour de toutes les quittances et affidavits nécessaires, pour être confirmé comme gagnant.

Publication d'images

LA PUBLICATION DE VOTRE PHOTO EST FOURNIE « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET L'HÔTE ET LE COMMANDITAIRE DÉCLINENT PAR LA PRÉSENTE TOUTES TELLES GARANTIES.

Prix

Les gagnants de la Décennie s'affronteront au Symposium 2025 pour déterminer le gagnant de la prestigieuse « Designs of the Decades Cup » et les prix suivants.

Première place

Le grand gagnant de la première place recevra les prix suivants :

- « La Coupe des Dessins des Décennies » présentée lors de la Cérémonie de Remise des Prix.

- Prix en espèces de 1 500 \$
- 100 roses de jardin Alexandra Farms de votre choix en fonction de la disponibilité et une invitation à la visite annuelle de la ferme “Designers & Friends 2026” à Alexandra Farms
- 1 inscription générale au Symposium 2026

Deuxième place

Le gagnant de la deuxième place recevra les prix suivants :

- Coupe de la deuxième place
- Prix en espèces de 750 \$ (US)
- 100 roses de jardin Alexandra Farms de votre choix selon disponibilité.\

Troisième place

Le gagnant de la troisième place recevra les prix suivants :

- Coupe de la troisième place
- Prix en espèces de 500 \$ (US)
- 100 roses de jardin Alexandra Farms de votre choix selon disponibilité.

Conditions générales

Ni l'AIFD, le sponsor ni leurs agents ne sont responsables des inscriptions perdues, en retard, incomplètes ou mal acheminées ou d'autres erreurs

de quelque nature que ce soit, y compris (sans s'y limiter) la capture incorrecte ou inexacte d'une entrée ou d'autres informations ou l'incapacité de

capturer de telles informations.

Ni l'Hôte ni ses agents ne sont responsables des pannes techniques, matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit ou d'autres erreurs ou

les problèmes qui peuvent survenir en relation avec ou liés au Concours, qu'ils soient humains, informatiques, de réseau, techniques, mécaniques, typographiques, d'impression ou autres, y compris (sans s'y limiter) les erreurs ou problèmes qui peuvent survenir en relation avec l'administration du Concours, le traitement ou le jugement de

les participations ou l'annonce des prix qui peuvent apparaître dans tout matériel lié au concours ou limiter la remise des prix ou un

Capacité des participants à participer au concours pour quelque raison que ce soit ou en raison des actes ou des défauts de toute entreprise ou personne fournissant un prix. Toutes ces pertes ou dépenses doivent être supportées par les participants, participants et/ou gagnants concernés. L'hôte se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, d'annuler, de modifier ou de conclure prématurément le concours si un virus informatique, un dysfonctionnement, une fraude, une falsification, une intervention non autorisée ou toute autre cause indépendante de sa volonté corrompt l'administration, la sécurité ou le bon fonctionnement du concours ou si une partie du concours était compromise pour quelque raison que ce soit. À titre d'illustration et sans s'y limiter, l'Hôte peut, à sa seule discrétion, sélectionner le gagnant parmi les participations reçues avant que les mesures ne soient prises ou comme jugé équitable et approprié par l'Hôte en cas de compromission ou de corruption. Les participations ou actes faux ou trompeurs rendront le participant inéligible. L'hôte ou le sponsor se réserve le droit de disqualifier tout participant (et d'annuler sa participation) qui tente de nuire au déroulement légitime du concours ou qui enfreint le présent règlement officiel. Chaque participant, en participant au concours, accepte (A) de libérer, d'indemniser et de dégager de toute responsabilité l'hôte, le sponsor, ses sociétés affiliées, sociétés mères, filiales, agences de publicité et de promotion et leurs administrateurs, dirigeants, employés, représentants et agents passés et présents respectifs de et pour toute responsabilité pour toute blessure, perte ou dommage de toute nature, aux personnes ou aux biens (y compris, sans s'y limiter, le décès ; les réclamations basées sur les droits de publicité, la diffamation ou l'invasion de la vie privée : et toute réclamation basée sur une violation de la propriété intellectuelle d'un tiers droits), résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation du Participant à ce Concours ou à toute activité connexe ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation, de la mauvaise utilisation ou de la non-utilisation par le Participant de tout prix, y compris, sans s'y limiter, le non-respect par le Participant du Concours. Exigences et (B) si ce Participant devient gagnant, en acceptant un prix, sauf là où la loi l'interdit, accorde la permission à l'Hôte et à ceux agissant sous son autorité (et accepte de confirmer un tel accord par écrit sur demande) d'utiliser son/ son nom, sa photographie, son image, sa voix et ses informations sur les prix à des fins publicitaires, commerciales et promotionnelles sans autre compensation, dans tous les médias actuellement connus ou découverts ultérieurement, dans le monde entier et sur Internet et/ou le World Wide Web, sans préavis, examen ou approbation.

Les participants déclarent et garantissent que ni leur participation à ce concours ni l'acceptation d'un prix attribué

Les présentes constitueront une violation de toute loi fédérale, étatique ou locale. Si un gagnant potentiel est déterminé comme inéligible ou ne respecte pas le présent règlement officiel pour quelque raison que ce soit, ce gagnant potentiel sera disqualifié, le prix sera perdu et un autre gagnant potentiel sélectionné et informé.

Disputes

Chaque participant accepte que (A) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou en relation avec ce concours, ou tout prix attribué, seront résolus individuellement, sans recours à aucune forme de recours collectif, et toute procédure judiciaire aura lieu devant un tribunal fédéral ou d'État de l'État du Texas ; (B) toutes les réclamations, jugements et

récompenses seront limités aux frais réels engagés, y compris les frais associés à la participation à ce concours, mais en aucun cas aux honoraires d'avocat ; et

(C) en aucun cas, un participant ne sera autorisé à obtenir des récompenses, et chaque participant renonce par la présente à tout droit de réclamer des dommages punitifs, accessoires ou consécutifs, tout autre dommage autre que les dépenses réelles et tout le droit de voir les dommages-intérêts multipliés ou autrement augmentés. Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire du présent règlement officiel ou les droits et obligations des participants et de l'hôte en relation avec le concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État du Texas, sans donner effet à tout choix de loi ou à tout conflit de règles ou dispositions de loi (que ce soit de l'État de Californie ou de toute autre juridiction) qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de Californie, du présent règlement officiel ou de tout autre d'autres dispositions pertinentes prévoyant la mise en œuvre de ce concours ou de tout autre concours.